

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1075

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

852 944 719 RCS Paris.

WEABEA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 500.00 EUR.

Adresse : 128, rue La Boétie, 75008 Paris.

Précédent propriétaire : 912 762 598 RCS Paris. **WEANNOVATE.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : WEABEA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 128 rue La Boétie 75008 Paris Capital : 500.00 EUR Numéro unique d'identification : 852944719 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : WEANNOVATE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 36 rue Scheffer 75116 Paris Capital : 500.00 EUR Numéro unique d'identification : 912762598 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 347083.00 EUR - passif de 338251.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Weabea procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de quatre-vingt-quatre euros (84€), pour le porter de cinq cents euros (500 €) à cinq cent quatre-vingt-quatre (584€), par création de quatre-vingt-quatre (84) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, qui seront directement attribuées à l'associé unique de la Société Absorbée à raison d'une (1) action de Weabea pour six (6) actions de WeanNovate. La différence entre la valeur nette de l'apport-fusion consenti par la Société Absorbée, soit la somme de huit mille huit cent trente-deux (8.832 €) et la valeur nominale des actions qui seront créées par la Société Absorbante à titre d'augmentation de capital, soit la somme de cinq cents euros (500 €), différence par conséquent égale à huit mille trois cent trente-deux euros (8.332 €), constituera une prime de fusion qui sera inscrit à l'actif du bilan de la Société Absorbante. . Date du projet commun de fusion : 16.12.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société WEABEA : 26.12.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société WEANNOVATE : 26.12.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..